



## ELECTION DU COLLEGE DES AUTRES ACTEURS DU FOOTBALL AMATEUR ASSEMBLEE GENERALE DE LA LFA DU 30 AVRIL 2021

### DECLARATION DE CANDIDATURE AU TITRE DE REPRESENTANT DES ARBITRES

La présente déclaration est à adresser au siège de la F.F.F. (87 Bd de Grenelle, 75015 PARIS) par courrier recommandé, avec accusé de réception, posté au plus tard le **mercredi 31 mars 2021**, cachet de la poste faisant foi.

Nb – indiquer sur l'enveloppe la mention « élections LFA ».

Je soussigné (e), Madame - Mademoiselle - Monsieur *(rayer la mention inutile)*

Nom : .....

Prénom(s) : .....

Né(e) le : .....

Adresse électronique : .....

Numéro de licencié F.F.F. *(si membre individuel, fournir un justificatif)* : .....

- Déclare ma candidature à l'élection du Collège des autres acteurs du Football Amateur du 30 avril 2021, au titre de représentant des arbitres,
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet
  - . d'aucune condamnation faisant obstacle à mon inscription sur les listes électorales,
  - . d'aucune sanction d'inéligibilité à temps,qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

Fait à ....., le.....

Signature :

**N.B. : Chaque candidat(e) doit remplir, au jour de la déclaration de candidature, l'ensemble des conditions d'éligibilité définies aux articles 4 et 39.3 des Statuts de la FFF.**

**Par ailleurs, chaque candidat doit joindre à la présente déclaration de candidature tout document justifiant qu'il est ou a été arbitre pendant au moins trois ans (le candidat ne devant pas arbitrer ou avoir arbitré des rencontres de compétitions professionnelles).**

Vous êtes informé que vos données à caractère personnel, collectées sur ce formulaire, font l'objet d'un traitement informatique auprès de la FFF dans le cadre de votre candidature aux élections fédérales. La base légale du traitement concernant les élections fédérales est liée à l'agrément ministériel et à l'exercice d'une mission de service public. Ces données seront traitées et conservées pendant la durée nécessaire aux traitements. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à la FFF via la rubrique dédiée « Protection des données personnelles » sur les sites de la FFF, des Ligues et des Districts ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFF, Délégué à la Protection des Données (DPO), 87 boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15.